

Konkurse - Faillites - Fallimenti

NE

1.

Débitrice: **Fondation Ecoute et Pédagogie**, Rue du Pre-mier-Mars 33, 2000 Neuchâtel
2.

Déclaration de faillite: 31.03.2010
3.

Suspension de faillite: 18.06.2010
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 12.07.2010
5.

Avance de frais: CHF 3'500.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: En fait C/o Centre Tomatis, rue du Bassin 4, 2000 Neuchâtel.
But: favoriser et développer la pratique, dans les Centres de l'Ecoute à Neuchâtel et Yverdon-les-Bains, de la méthode du professeur A. A. Tomatis.

Office des faillites
2053 Cernier

00507495